



*Communes de St Bonnet de Mure et St Laurent de Mure*

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL DU 12 OCTOBRE 2011**

L'An Deux Mille Onze, le Douze Octobre, à Dix Neuf Heures, le Conseil Syndical, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard BEGUIN.

Etaient présents : Monsieur BEGUIN, Mme GUICHERD, Monsieur JOURDAIN, Monsieur ROUX, Mme BARET, Mme NICOLAS, Monsieur CAILLET ROUSSET, Monsieur DENISSIEUX, Monsieur FIORINI, Monsieur GELIN, Monsieur LAFONT, Monsieur PARTRAT.

Monsieur BEGUIN présente un pouvoir de Mme FOUILLAT  
Monsieur DENISSIEUX présente un pouvoir de Monsieur EVANGELISTA

**Objet :**

**Assurance  
Groupe CDG/  
Dexia Sofcap**

Le Syndicat Intercommunal Murois a adhéré au contrat groupe d'assurance contre les risques statutaires souscrit par le Centre de gestion avec le groupement DEXIA SOFCAP au 1<sup>er</sup> janvier 2009. (délibération D 08 07 646 en date du 29 octobre 2008)

L'adoption de la loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites va impacter sur les prestations du contrat d'assurance et le système de provisionnement. En effet, il s'agira de prendre en charge :

- la durée supplémentaire d'indemnisation des sinistres connus au 31/12/2010
- la prise en charge de la survenance des arrêts futurs concernant les agents de plus de 60 ans ;

Il a été décidé que ces modifications s'appliqueraient au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

A partir de cette date, les taux de cotisation de nos contrats s'établiront à :

- 6.51% pour le contrat concernant les agents affiliés à la CNRACL
- 1.31% pour le contrat concernant les agents non affiliés à la CNRACL.

Après délibération, A l'unanimité,  
Le Conseil Syndical

- **APPROUVE** la révision, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, des taux de cotisation au contrat groupe assurance mis en place par le Centre de Gestion soit :

- 6.51% pour le contrat concernant les agents affiliés à la CNRACL
- 1.31% pour le contrat concernant les agents non affiliés à la CNRACL

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS

ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS

Le Président du SIM Certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au Représentant de l'Etat et au Comptable du Trésor Public.

Fait à St Laurent de Mure, le 13 octobre 2011

Le Président

Bernard BEGUIN

